

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 1er février 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LÉFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MILLOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN)**Membres absents** : M. DESEILLE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Petite enfance - Acquisition de prestations d'accueil des jeunes enfants dans les quartiers Nord de Dijon - Lancement de la consultation - Signature du marché**

Mme Avena, au nom des commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Afin de mieux répondre aux besoins des familles, en particulier sur des horaires atypiques, la Ville souhaite compléter sa capacité d'accueil des jeunes enfants dans les quartiers Nord de Dijon. A cet effet, elle envisage d'acquérir des prestations dans une structure privée, correspondant à dix places de crèche collective, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Par place, il est entendu une place complète disponible pour un ou plusieurs enfants, du lundi au vendredi, sauf jours fériés, au moins 228 jours dans l'année civile, avec une amplitude journalière horaire de douze heures et trente minutes (7h30 - 20h).

Le taux d'occupation devra être au minimum de 70 %.

Les prestations offertes, le règlement de fonctionnement et les tarifs demandés aux familles devront être conformes au cahier des charges élaboré par la Ville.

Le montant annuel du marché est estimé entre 85 000 € et 90 000 €, déduction faite de la participation familiale et de la prestation de service unique de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, qui seraient perçues directement par le gestionnaire.

Cette opération pourrait être accompagnée financièrement dans le cadre du contrat « enfance jeunesse » n°2 à passer entre la Ville et ce dernier organisme.

Le marché à conclure, pour une durée de trois ans, comporterait une clause résolutoire relative au renouvellement du contrat « enfance jeunesse ».

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition, par la Ville, de prestations d'accueil des jeunes enfants dans une structure privée, correspondant à dix places de crèche collective, dans les quartiers Nord de Dijon, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;

2 - m'autoriser à lancer une consultation sur la base de l'article 30 du code des marchés publics ;

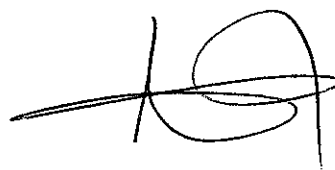
3 - m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;

4 - dire que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au budget des exercices 2010 et suivants.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 5/02/10



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

5 / 2 / 2010

